

ASSEMBLÉE NATIONALE

14 décembre 2013

ACCÈS AU LOGEMENT ET URBANISME RÉNOVÉ - (N° 1499)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CE508

présenté par
M. Goldberg, rapporteur

ARTICLE 27

A la première phrase de l'alinéa 25, substituer aux mots :

« de prévoyance ou au fonds de provision pour travaux prévus »,

les mots :

« de travaux prévu ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de coordination.